



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**

Point 69 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits****de l'homme : application des instruments****relatifs aux droits de l'homme**

## **État de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 67/160 de l'Assemblée générale, présente une vue d'ensemble de l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. On y trouvera une liste des États ayant signé et ratifié la Convention et le Protocole s'y rapportant, ou y ayant adhéré, des informations sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Comité des droits des personnes handicapées et un compte rendu des efforts déployés par les gouvernements en vue de ratifier et de mettre en œuvre la Convention. Ce rapport présente également un bilan des progrès accomplis par les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile pour appliquer la Convention.

---

\* A/69/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/160, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant.

## II. État de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant

2. Depuis le rapport précédent sur l'état de la Convention et du Protocole facultatif s'y rapportant (A/67/281), et à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Convention a fait l'objet de 18 ratifications supplémentaires<sup>1</sup>, 10 adhésions<sup>2</sup> et 5 signatures<sup>3</sup>. Le Protocole facultatif a également fait l'objet de 5 nouvelles ratifications<sup>4</sup>, 6 adhésions<sup>5</sup> et 2 signatures<sup>6</sup>.

3. À la date de soumission du présent rapport, la Convention comptait un total de 147 États parties et 158 signataires depuis l'ouverture à la signature le 30 mars 2007. L'Union européenne a aussi ratifié la Convention à titre d'organisation régionale. Le Protocole facultatif comptait 82 États parties et 92 signataires. On trouvera dans l'annexe du rapport la liste des États qui l'ont signé ou ratifié ou qui y ont adhéré.

4. Les États Membres ont continué d'harmoniser leur législation, leurs politiques et leurs cadres institutionnels.

5. L'Assemblée générale a convoqué, le 23 septembre 2013, une Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement pour promouvoir un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà. La Réunion s'est conclue par l'adoption d'un document final pragmatique et concis (résolution 68/3) qui soutient les objectifs de la Convention, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées. À cet égard, le document final aide à garantir l'inclusion, à tous les niveaux, de l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte de la question du handicap. Le document final donne, parallèlement à la Convention, un cadre de décisions détaillé qui guide l'action menée pour inclure les personnes handicapées dans tous les aspects du développement.

---

<sup>1</sup> Albanie, Andorre, Barbade, Burundi, Cambodge, Côte d'Ivoire, Dominique, Fédération de Russie, Géorgie, Israël, Japon, Malte, Norvège, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Singapour et Swaziland.

<sup>2</sup> Afghanistan, Angola, État de Palestine, Iraq, Kiribati, Koweït, Suisse, Tuvalu, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

<sup>3</sup> Bahamas, Guinée-Bissau, République populaire démocratique de Corée, Singapour et Tchad.

<sup>4</sup> Andorre, Burundi, Gabon, Malte et Swaziland.

<sup>5</sup> Afghanistan, Angola, Dominique, Palaos, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

<sup>6</sup> Guinée-Bissau et Tchad.

### **III. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

6. Depuis le rapport précédent, en août 2012 (A/67/281), la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées a tenu trois sessions au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

7. La cinquième session a eu lieu du 12 au 14 septembre 2012, sur le thème « La Convention relative aux droits des personnes handicapées au service des femmes et des enfants ». Durant la Conférence, les débats thématiques ont porté sur : les « Technologies et l'accessibilité », les « Enfants handicapés » et les « Femmes handicapées ».

8. La sixième session a eu lieu du 17 au 19 juillet 2013. Durant la sixième session, les travaux des États parties portaient sur le thème « Assurer un niveau de vie suffisant : l'autonomisation et la participation des personnes handicapées dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées » et sur les sous-thèmes « Protection sociale inclusive et stratégies de réduction de la pauvreté pour une autonomisation économique », « Développement tenant compte de la question du handicap dans les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux » et « Adaptation et réadaptation à base communautaire pour une société sans exclusion ».

9. La septième session a eu lieu du 10 au 12 juin 2014. Durant cette session, qui est la plus récente, les discussions ont porté sur les thèmes suivants : « Incorporation des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans le programme de développement pour l'après-2015 », « Les jeunes handicapés » et « Application et suivi au niveau national ». Durant cette session, neuf nouveaux membres ont été élus au Comité des droits des personnes handicapées en remplacement de ceux dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2014.

10. La Conférence a adopté les trois décisions ayant pour but de renforcer son travail et de recommander l'affectation des ressources nécessaires pour six réunions de trois jours au cours de sessions ultérieures (voir CRPD/CSP/2014/5).

### **IV. Comité des droits des personnes handicapées**

11. Depuis le rapport précédent (A/67/281), en août 2012, le Comité des droits des personnes handicapées a tenu ses huitième (du 17 au 28 septembre 2012), neuvième (du 15 au 19 avril 2013), dixième (du 2 au 13 septembre 2013) et onzième (du 31 mars au 11 avril 2014) sessions.

12. Durant sa huitième session, le Comité a étudié les rapports initiaux qu'il a reçus de l'Argentine, de la Chine et de la Hongrie. Le Comité a reçu le rapport initial de neuf pays : Brésil, Chili, Kenya, Nouvelle-Zélande, Portugal, Qatar, Serbie, Slovaquie et Ukraine, ce qui a porté à 35 le nombre total des rapports remis. Durant sa septième session, en avril 2012, le Comité a décidé de consacrer la discussion générale de l'année aux droits des femmes et des filles handicapées. Des représentants de plusieurs organes des Nations Unies, d'institutions spécialisées, d'organes directeurs régionaux et d'organisations de la société civile, notamment le Conseil de l'Europe, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation

mondiale de la propriété intellectuelle et des organisations de la société civile telles que l'International Disability Alliance et Human Rights Watch, ont assisté à la huitième session. Le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur le renforcement des organes de traités des Nations Unies renferme des propositions particulières visant à améliorer l'accessibilité et la visibilité des organes de traités au niveau national et réaffirme l'intention du Haut-Commissariat de rendre son site Web plus convivial et plus accessible pour les personnes handicapées.

13. Durant sa neuvième session, le Comité a étudié le rapport initial du Paraguay. Le Comité a adopté des listes de questions concernant les rapports initiaux reçus de l'Autriche, de l'Australie et d'El Salvador, et les dialogues à venir avec ces pays, de même que les observations finales concernant le rapport initial du Paraguay. Le Comité a décidé de rédiger une observation générale concernant les femmes et les filles handicapées en guise de suivi de la discussion générale concernant ce sujet.

14. Durant sa dixième session, le Comité a étudié les rapports de l'Australie, de l'Autriche et d'El Salvador. Il a en outre adopté des listes de questions concernant les rapports initiaux de l'Azerbaïdjan, du Costa Rica et de la Suède.

15. Durant la onzième session, le Comité a examiné les rapports de l'Azerbaïdjan, du Costa Rica et de la Suède. Il a adopté des listes de questions concernant les rapports de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Équateur, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la République de Corée. Le Comité a jusqu'à maintenant reçu 59 rapports provenant des États parties. L'augmentation du nombre de ratifications de la Convention et du Protocole facultatif a accru la charge de travail du Comité. Le projet de résolution visant à renforcer et à améliorer le fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme, qui prévoit davantage de temps pour des réunions et des ressources de renforcement des capacités, traite de cette question. Le Président a fait rapport sur les activités exécutées depuis la dernière session, qui incluent la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement et la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Les deux réunions ont souligné le lien qui existe entre les droits des personnes handicapées et le développement social global. Le Président a de plus pris part à plusieurs réunions avec des fonctionnaires des Nations Unies sur l'intégration des droits des personnes handicapées. Les autres organes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations de personnes handicapées qui ont assisté à la réunion s'entendent de façon générale sur le fait que la question des droits des personnes handicapées s'est améliorée de façon importante.

## V. Activités exécutées à l'appui de la Convention

16. Le Secrétariat a, pendant la période considérée, reçu 21 documents de la part de gouvernements<sup>7</sup> et 10 de la part d'organismes<sup>8</sup> du système des Nations Unies en

<sup>7</sup> Des réponses ont été reçues des États Membres suivants : Australie, Autriche, Colombie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Indonésie, Italie, Jordanie, Kenya, Mexique, Norvège, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Singapour, Suède et Suisse.

<sup>8</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

réponse à une note verbale (DESA-14/00130). On trouvera ci-après des exemples des efforts entrepris par les États Membres, des entités du système des Nations Unies et des organisations de la société civile afin d'appliquer la Convention.

## A. États Membres

17. Les États Membres ont indiqué dans leurs rapports les nouvelles mesures législatives et mesures de politique générale de même que les plans d'action nationaux et les stratégies nationales qui s'appliquent aux préoccupations des personnes handicapées. Les États Membres ont de plus, souvent, traité des questions de l'accessibilité; de l'éducation; de l'emploi; des soins de santé; de l'assistance sociale, de la réadaptation dans la collectivité et de l'autonomie; des mauvais traitements et de la violence; et, enfin, de la coopération internationale en matière de développement en ce qui concerne les personnes handicapées.

### Mesures législatives et mesures de politique générale

18. Certains États Membres ont fait état de mesures législatives et de mesures de politique générale destinées à promouvoir les droits des personnes handicapées ainsi qu'ils figurent dans la Convention.

a) La Finlande a fait état de son processus récent de ratification de la Convention en 2014;

b) La Fédération de Russie a proposé des modifications intégrées à une nouvelle législation sur la sécurité sociale des personnes handicapées, la protection sociale, la non-discrimination, les aménagements raisonnables et l'accessibilité;

c) L'Indonésie élabore sa législation sous l'angle des droits de l'homme pour promouvoir une société et un développement qui tiennent compte de la question du handicap;

d) La Colombie a fait état de sa nouvelle législation adoptée en 2013 pour promouvoir les droits des personnes handicapées. Le Kenya examine actuellement sa législation afin de renforcer son cadre juridique conformément à la Convention;

e) Singapour a annoncé de nouvelles politiques destinées à améliorer l'accessibilité au transport, à l'éducation et aux services préscolaires et aux subventions à caractère fiscal pour les personnes qui prennent soin de personnes handicapées;

f) La Norvège a accru de 15 % le financement d'une éducation intégratrice.

### Plans d'action nationaux et stratégies nationales

19. Certains États Membres ont rapporté avoir fait de l'inclusion des handicaps une priorité dans les plans, programmes et politiques de développement nationaux :

a) La Roumanie a fait état de la publication d'une stratégie nationale visant à accroître l'inclusion sociale des personnes handicapées;

---

science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale du tourisme (OMT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union internationale des télécommunications (UIT).

b) Le Mexique a récemment publié un plan national de développement pour la période de 2014 à 2018 en vue de l'inclusion des personnes handicapées dans les efforts de développement. L'Indonésie a fait des personnes handicapées une priorité dans son ébauche de plan national de développement à moyen terme pour la période de 2015 à 2019 et elle a récemment élaboré un plan d'action national concernant les handicaps pour la période de 2013 à 2022;

c) La Colombie a fait état d'efforts accrus pour intégrer la question des handicaps à des domaines clefs de l'action gouvernementale concernant le développement du jeune enfant, la famille, le vieillissement et la vieillesse, le sexe et les victimes des conflits de même que les politiques en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de culture, de loisirs, de sport, d'information, de communication et de technologie. Le Gouvernement a de plus publié une nouvelle politique nationale relative aux handicaps et à l'inclusion sociale pour la période de 2014 à 2022;

d) La Suède a fait des efforts visant à garantir l'aptitude de ses autorités locales à mettre le plan stratégique national relatif aux handicaps en œuvre;

e) Singapour a élaboré, pour la période de 2012 à 2016, un plan-cadre habilitant destiné à aider les personnes handicapées aux diverses étapes de leur vie pour qu'elles puissent être autonomes et puissent contribuer à la société;

f) Les Philippines ont formulé un plan d'action national pour la période de 2013 à 2022 afin de mettre la stratégie d'Incheon en œuvre<sup>9</sup>.

### Accessibilité

20. Les États Membres ont souligné l'importance de l'accessibilité pour les personnes handicapées dans le document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement (résolution 68/3) en faisant ressortir l'importance d'une conception universelle, de l'élimination des obstacles dans l'environnement physique, des technologies du transport, de l'information et des communications de même que d'une composante essentielle dans les interventions humanitaires découlant de situations d'urgence.

21. De nombreux États Membres ont fait état d'une accessibilité améliorée pour les personnes handicapées :

a) La République de Moldova prend des mesures pour améliorer la construction d'infrastructures nationales conformes aux normes internationales et aux normes européennes en matière d'accessibilité;

b) L'Australie a adopté de nouvelles normes sur les installations, soit les normes nationales minimales sur les exigences applicables à l'accès des personnes handicapées aux immeubles et à l'utilisation des immeubles par ces personnes;

c) L'Indonésie a amélioré l'accès des personnes handicapées aux immeubles et aux installations publics, notamment pour ses élections parlementaires;

d) La Jordanie a fait état de ses efforts actuels visant à améliorer les exigences du Code national du bâtiment pour les personnes handicapées;

<sup>9</sup> CESAP, Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, novembre 2012).

e) Le Kenya intègre la question des handicaps aux programmes de service public afin d'améliorer l'accès aux infrastructures publiques et les dispositifs d'appui;

f) La Roumanie a entrepris une étude nationale sur l'accessibilité des personnes handicapées à l'environnement physique et à l'environnement des TIC (technologies de l'information et des communications) qui recommande pour leur amélioration l'affectation de fonds supplémentaires;

g) La Fédération de Russie a fait état de ses progrès concernant des aménagements raisonnables par les fournisseurs de services afin d'améliorer l'accessibilité des personnes atteintes d'un handicap auditif ou visuel et des personnes qui utilisent un fauteuil roulant aux services et installations de transport et aux services et installations publics;

h) Singapour a annoncé des mesures visant à réduire le coût du transport pour les personnes handicapées;

g) Les Philippines ont amélioré l'accessibilité afin d'encourager la participation des personnes handicapées, en particulier dans les zones rurales.

### **Éducation**

22. Au paragraphe 4 d) du document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement (résolution 68/3), les États Membres ont souligné le besoin urgent de reconnaître le droit à une éducation fondée sur l'égalité et la non-discrimination en rendant l'enseignement primaire accessible, gratuit et obligatoire pour tous les enfants handicapés, à égalité avec les autres. Certains États ont fait état de mesures visant à améliorer l'accès des personnes handicapées à l'éducation. Certains États ont noté que, comme avant, les enfants handicapés participent moins à l'éducation et font face à des obstacles multiples pour ce qui est de l'accès à l'éducation, y compris l'enseignement préscolaire et primaire :

a) La République de Moldova a accentué les efforts qu'elle fait pour appliquer son code relatif à une éducation intégratrice et a adopté, pour la période de 2011 à 2020, un programme visant à assurer une éducation intégratrice, qui établit un cadre de décisions permettant une adaptation continue du système éducatif national afin de satisfaire les besoins des enfants handicapés;

b) La Jordanie prépare un plan quinquennal visant à améliorer l'inclusion des personnes qui ont un handicap physique, un handicap auditif, un handicap visuel et un handicap intellectuel mineur ou modéré au système éducatif et au système de formation;

c) La Norvège a accentué les efforts qu'elle fait pour améliorer l'accès des enfants handicapés à l'éducation et a accru le financement fédéral de l'enseignement;

d) Singapour a récemment annoncé des hausses des subventions visant à soutenir des programmes d'intervention précoce pour les enfants handicapés d'âge préscolaire.

**Emploi**

23. Au paragraphe 4 g) du document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement (résolution 68/3), l'Assemblée générale a encouragé, en 2013, les États Membres à favoriser l'accès des personnes handicapées au plein emploi productif et à un travail décent au même titre que les personnes valides et sans discrimination, notamment en leur permettant de bénéficier de programmes de perfectionnement, de formation professionnelle et de formation à la création d'entreprises.

24. Plusieurs États ont rapporté avoir accentué les efforts qu'ils font pour améliorer l'accès à un emploi et à un travail décent. Des États ont fait état d'innovations touchant des stratégies visant à soutenir l'employabilité et l'accès à l'emploi des personnes handicapées qui s'appuient sur des systèmes de quotas existants et sur des aménagements raisonnables :

a) L'Australie a fait état de l'établissement de programmes pilotes d'encouragement de soutien, de pension et d'emploi pour les personnes handicapées et d'un fonds d'aide à l'innovation visant à soutenir l'élimination des obstacles à l'emploi, conformément à sa stratégie nationale d'emploi des personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou un handicap;

b) Le Kenya est en train de mettre sur pied une base de données afin de consigner les compétences des jeunes handicapés et d'évaluer leur pertinence pour le marché du travail. Le Kenya est aussi en train de mettre sur pied un fonds national de développement à l'intention des personnes handicapées pour aider les jeunes handicapés à suivre une formation technique et professionnelle et à se lancer en affaires;

c) La République de Corée a souligné la mise en place d'un système obligatoire de quotas d'emplois pour les employeurs;

d) Singapour a établi un organisme spécialisé chargé d'améliorer l'employabilité et d'accroître les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées.

**Soins de santé**

25. Au paragraphe 4 e) du document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement (résolution 68/3), les États Membres insistent sur le fait que les personnes handicapées devraient avoir accès à des soins de santé primaires et à des services spécialisés. Certains États ont à cet égard fait rapport sur des initiatives relatives aux soins et aux services de santé :

a) L'Australie a fait état de ses efforts visant à renforcer le système des services de santé mentale, y compris l'accroissement de services de santé mentale destinés aux jeunes et adaptés aux besoins des adolescents;

b) La Colombie a intégré la question des handicaps aux politiques publiques en matière de santé;

c) La Fédération de Russie a adopté des politiques ayant pour but de garantir que les personnes handicapées ont droit à un équipement de réadaptation gratuit;



d) Singapour a étendu son régime national d'assurance maladie et inclus une couverture universelle pour tous en 2015.

### **Assistance sociale, réadaptation dans la collectivité et autonomie**

26. Plusieurs États ont fait état d'efforts visant à améliorer l'assistance sociale, la réadaptation et l'intégration dans la collectivité et l'autonomie des personnes handicapées :

a) La Jordanie a récemment, afin de promouvoir l'autonomie et l'emploi dans les collectivités, réalisé un projet de foyers destinés aux jeunes hommes atteints d'un handicap intellectuel qui étaient auparavant placés en institution;

b) La République de Moldova a publié un ensemble de règlements et de normes de qualité minimale pour aider les personnes handicapées à être autonomes et les aider à se réintégrer dans la société après leur réadaptation. Elle a aussi souligné la mise sur pied d'un système national de services sociaux intégrés qui élargissent les services sociaux reposant sur la collectivité et les services spécialisés;

c) La Colombie a formulé une stratégie nationale de mise en œuvre et des lignes directrices pour la réadaptation reposant sur la collectivité;

d) La Fédération de Russie a établi un mécanisme de coordination pour la réadaptation et l'intégration sociale des personnes handicapées;

e) L'Indonésie et le Kenya ont fait état de hausses du financement des soins et de la réadaptation reposant sur la collectivité et sur la famille et destinés aux personnes handicapées;

f) Le Kenya et la République de Corée ont fait état de leurs programmes de versements en espèces destinés aux personnes atteintes d'une invalidité grave;

g) Singapour a annoncé une hausse des allègements fiscaux à l'intention des membres de la famille qui prennent soin de personnes atteintes d'une invalidité grave.

### **Mauvais traitements et violence visant les personnes handicapées**

27. Les personnes handicapées sont susceptibles d'être victimes de mauvais traitements et de violence. Certains rapports indiquent que les personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles handicapées, sont plus vulnérables à l'exploitation, à la violence et aux mauvais traitements. Certains États ont signalé des initiatives particulières destinées à lutter contre la violence visant les personnes handicapées :

a) L'Australie a publié un plan national pour réduire la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants qui tient compte des besoins, qui ont été déterminés, des femmes et des filles handicapées;

b) La Jordanie a fait état d'une formation récente dispensée à des fonctionnaires nationaux des Ministères de l'éducation, du développement social et de la santé sur la protection des personnes handicapées contre les mauvais traitements et la violence et sur la sensibilisation aux spécificités sexuelles dans le cas des personnes handicapées;

c) La Norvège a récemment publié une étude, sur la violence et les mauvais traitements touchant les personnes handicapées qui vivent dans des relations étroites, qui a indiqué diverses lacunes dans la prestation actuelle des services;

d) L'Australie a aussi entrepris des recherches sur la violence visant les femmes handicapées au Cambodge.

### **Coopération internationale en matière de développement**

28. Des efforts accrus sont faits concernant une coopération internationale en matière de développement qui tienne compte de la question du handicap, conformément au document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement et parallèlement au travail en cours relatif à un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà. Dans ce contexte, les personnes handicapées devraient être des agents et des bénéficiaires de la coopération internationale.

29. L'inclusion de la question du handicap dans le développement et la coopération internationale est de plus en plus courante. De plus en plus souvent, l'intégration de la question du handicap s'ajoute au financement de programmes ciblés pour les personnes handicapées. De nombreux pays donateurs ont insisté sur la nécessité d'inclure la question du handicap dans les programmes d'aide internationale et de développement :

a) L'Australie a constitué une équipe chargée de l'intégration de la question du handicap aux programmes d'aide et a annoncé récemment qu'une nouvelle stratégie de développement tenant compte de la question du handicap va être préparée en 2014;

b) L'Autriche a constitué une équipe spéciale chargée de l'inclusion et a attiré l'attention sur son approche double, reposant sur les droits de l'homme, de la question du handicap dans les programmes de développement international;

c) La Stratégie pour l'action humanitaire 2010-2015 du Danemark inclut explicitement les personnes handicapées en tant que groupe particulièrement vulnérable qui a la priorité;

d) La Norvège accorde la priorité à la promotion des droits des personnes handicapées dans des domaines tels que l'éducation, l'action humanitaire, la santé et l'égalité entre les sexes dans son cadre de coopération internationale en matière de développement;

e) La République de Corée a révisé en 2013 sa loi-cadre sur la coopération internationale en matière de développement afin d'inclure la question du handicap en tant que question interdisciplinaire;

f) L'Espagne a inclus un indicateur particulier concernant les handicaps dans sa base de données relative au développement pour qu'il soit possible de surveiller l'impact de différents projets sur les personnes handicapées;

g) La Suède a adopté, en mars 2014, une plateforme de coopération au service du développement qui fait des personnes handicapées un des cinq groupes prioritaires qui reçoivent son aide;

h) L'Italie a inclus des recommandations de son plan d'action relatif à la question du handicap dans ses directives relatives aux programmes de coopération

au service du développement pour 2014-2016. Elle a aussi présenté ce plan d'action aux États Membres de l'Union européenne en vue d'harmoniser les politiques de l'UE dans le domaine des handicaps;

i) La Finlande continue de promouvoir la question du handicap dans son travail de coopération internationale dans le cadre d'une approche multivoie, qui combine l'intégration, des programmes ciblés et l'inclusion de la question du handicap dans les dialogues multilatéraux. Le programme de coopération internationale de la Finlande a aussi accru de 3 millions d'euros le financement de projets relatifs à la question du handicap.

### **Défis**

30. Même si des progrès importants ont été faits dans différents domaines, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour appliquer la Convention dans tous les domaines, notamment : promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie politique, reconnaître la capacité juridique et assurer la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité, remplacer un système de prise de décisions substitutive par un système de prise de décisions assistée et interpréter l'article 12 de la Convention ainsi que le Comité des droits des personnes handicapées l'a récemment noté dans l'observation générale n° 1 (voir CRPD/C/GC/1).

31. Les États Membres ont aussi discuté des obstacles à l'application effective de la Convention. Par exemple, à la septième session de la Conférence des États parties à la Convention, de nombreux États ont reconnu l'absence de données de haute qualité, suffisamment ventilées et comparables au niveau international, sur la situation des personnes handicapées au niveau national. Il faut renforcer les besoins relatifs aux données pour surveiller l'application de la Convention et l'atteinte des objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées et pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et tenant compte de la question du handicap. Plusieurs États Membres ont fait état d'efforts visant à améliorer leurs connaissances sur la situation des personnes handicapées.

32. La Colombie, la Jordanie, la Norvège, la République de Corée et la Roumanie ont fait état d'une large gamme d'activités de recherche concernant, notamment, des groupes précis de personnes handicapées et l'intégration de la question du handicap aux enquêtes nationales, conformément aux directives du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités de même qu'à différentes enquêtes incluant l'enquête modèle de l'OMS sur la question du handicap. L'Australie a, à cet égard, abordé le besoin de renforcer les recherches sur la question du handicap par ses programmes d'aide et de développement dans la région de l'Asie et du Pacifique.

## **B. Système des Nations Unies**

33. Pendant la période considérée, le système des Nations Unies a accru les efforts visant à soutenir les États Membres dans l'application de la Convention par la coopération technique, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

34. Les entités des Nations Unies ont, durant cette période, encouragé et aidé de façon importante les États Membres à accroître leur connaissance de la question du

handicap. Cette attention a pris la forme d'une coopération technique visant à soutenir la collecte et l'analyse des données et à promouvoir des plateformes régionales et des réseaux de partage des connaissances et d'action collective. Les entités des Nations Unies ont recouru à des approches tenant compte de la question du handicap dans leurs cadres internes de programmation, de planification et de stratégie et elles réagissent aux besoins des États Membres en vue de constituer des capacités applicables à un développement qui tienne compte de la question du handicap dans un large éventail de programmes.

### **Établissement de mécanismes visant à intégrer la question du handicap aux programmes mondiaux**

35. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (A/67/281), les entités des Nations Unies ont poursuivi les efforts visant à promouvoir la question du handicap dans leur champ de compétence respectif. Plusieurs organismes continuent d'inclure cette question dans des activités de programmation et de coopération technique. Beaucoup d'organismes se livrent aussi à des recherches et à une coopération technique ciblée.

36. L'OIT est en train d'élaborer une stratégie et un plan d'action sur l'inclusion de la question du handicap qui cherchent à renforcer cette inclusion en tant que question interdisciplinaire dans l'ensemble de son travail.

37. ONU-Femmes a publié un nouveau plan stratégique pour la période de 2014 à 2017 qui considère les femmes et les filles handicapées comme un des groupes les plus pauvres et les plus exclus méritant une attention particulière et spéciale dans les activités de l'organisation. Ce plan stratégique va soutenir une intégration systématique de la question du handicap.

38. Le PNUD s'est concentré sur le renforcement des compétences techniques internes du personnel des Nations Unies dans les équipes de pays pour mieux réagir aux États Membres et mieux leur assurer une assistance technique dans le contexte de l'application du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées (PPDPH).

39. L'OMS a, dans la foulée de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la question du handicap en 2011, élaboré un plan d'action mondial pour la période de 2014 à 2021 qui promeut l'élimination des obstacles et un accès amélioré à des services et à des programmes de santé, des services renforcés et élargis de réadaptation, d'adaptation, de technologie d'assistance, d'assistance et de soutien et de réadaptation reposant sur la collectivité et une collecte renforcée de données pertinentes et comparables au niveau international sur la question du handicap.

### **Promotion de l'accessibilité**

40. L'accessibilité est à la fois un moyen et le but de l'intégration et de la participation des personnes handicapées dans la société et le développement. Le système des Nations Unies a amélioré l'accessibilité à l'information, au matériel, aux réunions et aux plateformes. Le Secrétariat a inauguré son pôle Accès + à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées en décembre 2013.

41. Le Groupe de travail interdépartemental sur les questions d'accessibilité (voir A/67/281, par. 21 à 23) s'est employé à définir une politique d'ensemble sur

l'accessibilité pour le Secrétariat des Nations Unies, qui est devenue réalité avec la diffusion de la circulaire du Secrétaire général « Fonctionnaires handicapés : emploi et accessibilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » le 19 juin 2014 (ST/SGB/2014/3). La circulaire va permettre à l'Organisation de prendre des mesures appropriées pour éliminer la discrimination fondée sur un handicap au Secrétariat, notamment par l'adoption de normes et de directives applicables au Secrétariat, afin que les fonctionnaires handicapés aient accès aux locaux, aux installations et au matériel, aux conférences et aux services, à la documentation et à l'information, ainsi qu'à la formation professionnelle, de même que par l'adoption de mesures visant à atténuer les autres difficultés disproportionnées qui touchent les fonctionnaires handicapés. Les mesures de ce genre sont censées respecter les limites des ressources existantes ou les ressources additionnelles que l'Assemblée générale approuve à cette fin.

42. Le système des Nations Unies a poursuivi les efforts visant à améliorer l'accessibilité et la véritable participation en toute égalité des personnes handicapées à tous les aspects du travail de l'Organisation. Le Département des affaires économiques et sociales, qui était le secrétariat de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, a collaboré avec la Nippon Foundation pour préparer le document final de la Réunion dans des versions multimédias accessibles. Le Secrétariat et les commissions régionales des Nations Unies font aussi des efforts pour offrir des services d'interprétation en langue des signes, de sous-titrage en temps réel et d'interprétation en braille dans les réunions mondiales, régionales et interrégionales.

43. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a accru l'accessibilité des installations et des services et a notamment fait des progrès en vue de l'ouverture d'un pôle Accès + au CESAP à Bangkok.

44. L'UIT et l'UNESCO continuent de promouvoir l'accessibilité des personnes handicapées aux technologies de l'information et des communications. L'UNESCO a élaboré et publié, en février 2014, un Modèle de politique d'accessibilité des TIC pour une éducation inclusive en application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui sert de ressource pratique aidant les gouvernements à élaborer et à appliquer des politiques nationales. L'UIT a récemment publié un rapport mondial, *Fonds de service universel et inclusion numérique pour tous*, et a continué de promouvoir et de faciliter les échanges de connaissances sur la pertinence de l'accessibilité des TIC dans les événements mondiaux et régionaux.

### **Sensibilisation**

45. La Journée internationale des personnes handicapées a été marquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans le monde dans des bureaux régionaux et des bureaux des Nations Unies du niveau du pays. La Journée de 2013 avait pour thème « Briser les barrières, ouvrir les portes – Vers une société inclusive et un développement accessible à tous »; elle s'est appuyée sur le document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement pour accroître la sensibilisation à la question du handicap et à l'accessibilité en tant que question interdisciplinaire de développement. Pour marquer cette journée, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a organisé

différents événements, dont des discussions, des spectacles et la projection d'un film faisant la promotion de messages d'inclusion des personnes handicapées. Le Département a aussi collaboré avec la Fondation pour les Nations Unies et avec GivingTuesday.org pour promouvoir un bénévolat permettant aux personnes handicapées de participer à fond à la société et au développement à titre de bénéficiaires et de chefs de file.

46. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de jouer le rôle de coordonnateur de la question du handicap au sein du système des Nations Unies. Le Département a organisé des tables rondes, des séminaires, des réunions de groupes d'experts et des consultations avec des organisations de la société civile, en particulier des organisations de personnes handicapées, pour promouvoir les connaissances et la compréhension concernant l'application de la Convention et accroître la sensibilisation relativement à son contenu normatif. La dernière année a porté en grande partie sur le programme mondial de développement qui tient compte de la question du handicap et sur la poursuite d'innovations relatives aux statistiques concernant les incapacités grâce à des mesures facilitant les discussions avec toutes les parties prenantes et en collaboration avec le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités.

47. Les commissions régionales des Nations Unies ont continué de promouvoir la ratification et l'application de la Convention et du Protocole facultatif. La République bolivarienne du Venezuela a ratifié la Convention tout de suite après la réunion de haut niveau en septembre. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé, en octobre 2013, une conférence régionale sur la question du handicap pour promouvoir une connaissance accrue et une politique d'application de la Convention dans la région arabe. Les participants ont, à la fin de cette conférence, adopté un document final réaffirmant la Convention relative aux droits des personnes handicapées à titre de cadre directeur de la protection, de la promotion et de l'avancement des droits des personnes handicapées dans la région arabe et passé brièvement en revue des mesures de promotion de la Convention. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué de promouvoir la campagne de la réalisation des droits des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique et sa stratégie d'Incheon « Pour la réalisation des droits des personnes handicapées » a été approuvée à l'occasion de la soixante-neuvième session de la CESAP en 2013. Depuis cette approbation, sept autres pays de la région ont ratifié la Convention.

48. Les organismes des Nations Unies ont aussi réalisé des activités de sensibilisation portant sur une large gamme de questions prioritaires. Les Nations Unies ont publié, en mars 2013, une déclaration conjointe<sup>10</sup>, concernant la fin de la violence à l'égard des femmes, dans laquelle les femmes et les filles handicapées sont mentionnées à titre de groupe particulièrement vulnérable. Les efforts visant à combiner la question du sexe et du handicap dans des accords internationaux ont été couronnés de succès<sup>11</sup>. L'OIT a continué de coordonner son Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap afin de promouvoir la viabilité de l'emploi des personnes handicapées. L'UNESCO a fait avec succès la promotion d'un accès amélioré à ses

---

<sup>10</sup> Voir [http://www.unicef.org/media/media\\_68116.html](http://www.unicef.org/media/media_68116.html).

<sup>11</sup> Voir les conclusions concertées de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme (E/2014/27-E/CN.6/2014/15) et le document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement.

sites du patrimoine mondial pour les personnes handicapées auprès des gestionnaires de 981 sites. L'UIT collabore avec le Comité international paralympique dans une campagne mondiale de promotion de l'accès des personnes handicapées aux services et à la diffusion d'émissions au plus tard en 2016.

### **Recherches et coopération technique permettant aux États Membres de renforcer la base de connaissances sur la question du handicap**

49. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a organisé de nombreux événements et des tables rondes qui avaient pour but de promouvoir une politique générale et des pratiques fondées sur la connaissance des faits en vue d'un développement qui tienne compte de la question du handicap pendant la période visée par le présent examen<sup>12</sup>. Il a tout récemment organisé une réunion de groupes d'experts pour analyser l'état actuel des statistiques concernant les incapacités et formuler des recommandations en vue de renforcer les efforts de collecte de données afin de promouvoir une élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits à titre de contribution à la mise en œuvre du document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question du handicap et le développement tenue.

50. Les recommandations découlant de la Réunion ont souligné le besoin urgent de coordination des entités des Nations Unies afin de corriger les lacunes touchant les données et de revoir les méthodes de collecte, de synthèse et de compte rendu des données pour améliorer la couverture des différents sujets, le caractère actuel et la comparabilité des données compte tenu de la situation particulière des personnes handicapées. Le CESAO a mené, en collaboration avec la Ligue des États arabes, une étude approfondie, sur la question des statistiques concernant les incapacités, qui a recueilli une information qualitative relative à la question du handicap dans la région arabe. Le CESAP a rapporté que les gouvernements de l'Asie et du Pacifique sont de plus conscients de l'importance des statistiques dans l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et a fait état d'une collecte améliorée des données sur la prévalence des handicaps dans la région. Différents pays ont, avec la coopération technique de l'OIT, inclus l'ensemble des questions du Groupe de Washington dans les enquêtes nationales sur la population active, conformément aux décisions de la Commission de statistique des Nations Unies.

51. Les organismes des Nations Unies et le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées ont soutenu le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique dans la conception, la collecte et la gestion des statistiques nationales sur la situation des personnes handicapées de même qu'en ce qui concerne des recherches et une analyse ciblées. Le soutien du Partenariat a déjà mené à l'inclusion de statistiques concernant les incapacités à titre de question prioritaire à l'occasion de la quatrième Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification de la région du Pacifique et à la décision d'inclure la question du handicap dans la base de données en ligne des indicateurs minimums nationaux de développement du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. La base de données en ligne va soutenir la normalisation et l'harmonisation des statistiques concernant les incapacités dans tous les pays des îles du Pacifique.

---

<sup>12</sup> Voir <http://www.un.org/disabilities/>.

**Coopération technique et assistance visant à promouvoir un développement qui tienne compte de la question du handicap**

52. Le système des Nations Unies a continué à soutenir les États Membres par une coopération technique pendant la dernière période considérée. Le programme de coopération technique interorganisations du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, coordonné par le PNUD, a assuré une première ronde de financement et des projets communs ont été lancés, en 2013, en Afrique du Sud, au Costa Rica, en Indonésie, au Mozambique, dans la République de Moldova, dans l'État de Palestine, au Togo, en Tunisie, en Ukraine et dans diverses îles du Pacifique. Le programme du Partenariat va être étendu en 2014 à des projets additionnels.

53. L'OIT a non seulement soutenu la mise en œuvre du Partenariat mais aussi réalisé différents projets de coopération technique mettant l'accent sur la promotion d'une législation améliorée visant à égaliser les chances d'emploi pour les personnes handicapées au Botswana, en Chine, en Éthiopie, en Indonésie, au Viet Nam et en Zambie.

54. Le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes d'ONU-Femmes a mis l'accent sur les groupes marginalisés, dont les femmes handicapées. Des projets visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes handicapées au Cameroun, au Lesotho, en Namibie et au Nigéria ont été réalisés. ONU-Femmes a aussi réalisé différentes initiatives visant à améliorer la qualité de vie des femmes handicapées dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la République de Moldova, en Sierra Leone, au Tadjikistan et en Uruguay.

55. L'UNESCO a réalisé différents programmes de coopération technique concernant la Mongolie. L'OMS est en train d'élaborer un module de formation interactif en ligne visant à soutenir l'amélioration des compétences des administrateurs des centres de réadaptation reposant sur la collectivité.

56. L'Organisation mondiale du tourisme a mis à jour ses recommandations de 2005 visant à inclure les dispositions pertinentes de la Convention et une conception universelle. Un *Manuel sur le tourisme accessible à tous : partenariats public-privé et bonnes pratiques*, qui donne des conseils techniques concernant l'inclusion de sites du patrimoine culturel et naturel à la chaîne de valeur ajoutée du tourisme accessible, a été publié en mars 2014.

57. Le système des Nations Unies a continué de promouvoir des approches de développement qui tiennent compte de la question du handicap, notamment par la coopération technique avec les États Membres. Le système des Nations Unies améliore la coordination et la réalisation d'efforts d'intégration liés à la question du handicap dans tous les programmes et tous les domaines d'activité, y compris les interventions associées aux crises humanitaires et à d'autres crises. Le système a aussi la possibilité de se concentrer sur une coopération technique telle qu'un financement qui tient compte de la question du handicap, l'accès à justice, la capacité juridique des personnes handicapées et la mise au point de modèles relatifs à une prise de décisions assistée. La promotion de l'inclusion de la question du handicap à titre de question interdisciplinaire et de priorité distincte dans les modalités existantes et nouvelles de la coopération technique internationale pourrait être renforcée. Compte tenu des succès obtenus, pendant la dernière période



considérée, des points de vue de la constitution de la base de connaissances sur la question du handicap, des efforts supérieurs visant à aider les États Membres à institutionnaliser et à harmoniser des méthodes permettant de collecter et de ventiler les données sur la situation des personnes handicapées sont nécessaires.

### **C. Organisations de la société civile**

58. Les organisations de la société civile et les organisations de personnes handicapées, en particulier, continuent d'être tant des agents que des bénéficiaires dans le contexte de l'application de la Convention aux niveaux international, régional et national.

59. Plus de 650 représentants de différentes organisations de la société civile ont pris part à la septième session de la Conférence des États parties à la Convention en juin 2014. De nombreuses organisations de la société civile ont pris la parole et ont fait connaître leur opinion concernant les moyens par lesquels les États parties pourraient aller plus loin dans l'application de la Convention. Quarante-deux manifestations parallèles ont été organisées sur différents thèmes tels que la discrimination; la technologie; les sports; les lois et les politiques relatives aux personnes handicapées; une participation entière et effective; l'accessibilité; l'éducation; les femmes, les enfants et les jeunes handicapés; les droits; la coopération régionale; les attitudes et les stéréotypes; les handicaps et l'innovation; et enfin les moyens à prendre pour offrir des chances égales aux personnes handicapées, entre autres. Il faut, pour traiter de sujets aussi diversifiés, porter attention à la manière dont les politiques correspondantes devraient être conçues, mises en œuvre et suivies en vue de l'application de la Convention. Des organisations de la société civile ont de plus organisé deux grands forums qui ont précédé la septième session de la Conférence des États parties : un forum de la société civile et un forum mondial sur la question du handicap. Le forum de 2014 du Département des affaires économiques et sociales (DAES), qui est un forum multipartite sur le développement et la question du handicap, a été organisé de concert par des gouvernements, des organisations de la société civile et le secteur privé afin de constituer des réseaux informels de parties prenantes nouvelles et traditionnelles. Plus de 100 participants ont assisté aux discussions. Le forum de cette année portait spécifiquement sur la question du handicap, la réduction des risques de catastrophe et la résilience et l'inclusion financière de la question du handicap dans le contexte d'un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà.

## Annexe

**Liste des États ayant signé et ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant, ou y ayant adhéré, au 1<sup>er</sup> juillet 2014**

**A. Convention relative aux droits des personnes handicapées**

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification or accession</i>
Afghanistan		18 septembre 2012*
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Albanie	22 décembre 2009	11 février 2013
Algérie	30 mars 2007	4 décembre 2009
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	11 mars 2014
Angola		19 mai 2014*
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008*
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	22 septembre 2010
Australie	30 mars 2007	17 juillet 2008
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bahamas	24 septembre 2013	
Bahreïn	25 juin 2007	22 septembre 2011
Bangladesh	9 mai 2007	30 novembre 2007
Barbade	19 juillet 2007	27 février 2013
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Belize	9 mai 2011	2 juin 2011
Bénin	8 février 2008	5 juillet 2012
Bhoutan	21 septembre 2010	
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	12 mars 2010
Brésil	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> août 2008
Brunéi Darussalam	18 décembre 2007	
Bulgarie	27 septembre 2007	22 mars 2012
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	22 mai 2014

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification or accession</i>
Cabo Verde	30 mars 2007	10 octobre 2011
Cambodge	1 <sup>er</sup> octobre 2007	20 décembre 2012
Cameroun	1 <sup>er</sup> octobre 2008	
Canada	30 mars 2007	11 mars 2010
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008
Chine	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> août 2008
Chypre	30 mars 2007	27 juin 2011
Colombie	30 mars 2007	10 mai 2011
Comores	26 septembre 2007	
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	10 janvier 2014
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
Cuba	26 avril 2007	6 septembre 2007
Danemark	30 mars 2007	24 juillet 2009
Djibouti		18 juin 2012*
Dominique	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2012
Égypte	4 avril 2007	14 avril 2008
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007
Émirats arabes unis	8 février 2008	19 mars 2010
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Estonie	25 septembre 2007	30 mai 2012
État de Palestine		2 avril 2014*
États-Unis d'Amérique	30 juillet 2009	
Éthiopie	30 mars 2007	7 juillet 2010
Ex-République yougoslave de Macédoine	30 mars 2007	29 décembre 2011
Fédération de Russie	24 septembre 2008	25 septembre 2012
Fidji	2 juin 2010	
Finlande	30 mars 2007	
France	30 mars 2007	18 février 2010
Gabon	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2007
Géorgie	10 juillet 2009	13 mars 2014
Ghana	30 mars 2007	31 juillet 2012
Grèce	30 mars 2007	31 mai 2012
Grenade	12 juillet 2010	

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification or accession</i>
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	16 mai 2007	8 février 2008
Guinée-Bissau	24 septembre 2013	
Guyana	11 avril 2007	
Haïti		23 juillet 2009*
Honduras	30 mars 2007	14 avril 2008
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009*
Îles Salomon	23 septembre 2008	
Inde	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2007
Indonésie	30 mars 2007	30 novembre 2011
Iran (République islamique d')		23 octobre 2009*
Iraq		20 mars 2013
Irlande	30 mars 2007	
Islande	30 mars 2007	
Israël	30 mars 2007	28 septembre 2012
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamaïque	30 mars 2007	30 mars 2007
Japon	28 septembre 2007	20 janvier 2014
Jordanie	30 mars 2007	31 mars 2008
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Kenya	30 mars 2007	19 mai 2008
Kiribati		27 septembre 2013*
Koweït		22 août 2013*
Kirghizistan	21 septembre 2011	
Lettonie	18 juillet 2008	1 <sup>er</sup> mars 2010
Liban	14 juin 2007	
Lesotho		2 décembre 2008*
Libéria	30 mars 2007	26 juillet 2012
Libye	1 <sup>er</sup> mai 2008	
Lituanie	30 mars 2007	18 août 2010
Luxembourg	30 mars 2007	26 septembre 2011
Madagascar	25 septembre 2007	
Malaisie	8 avril 2008	19 juillet 2010
Malawi	27 septembre 2007	27 août 2009
Maldives	2 octobre 2007	5 avril 2010

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification or accession</i>
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	10 octobre 2012
Maroc	30 mars 2007	8 avril 2009
Maurice	25 septembre 2007	8 janvier 2010
Mauritanie		3 avril 2012*
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Micronésie (États fédérés de)	23 septembre 2011	
Monaco	23 septembre 2009	
Mongolie		13 mai 2009*
Monténégro	27 septembre 2007	2 novembre 2009
Mozambique	30 mars 2007	30 janvier 2012
Myanmar		7 décembre 2011*
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Nauru		27 juin 2012*
Népal	3 janvier 2008	7 mai 2010
Nicaragua	30 mars 2007	7 décembre 2007
Niger	30 mars 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	24 septembre 2010
Norvège	30 mars 2007	3 juin 2013
Nouvelle-Zélande	30 mars 2007	25 septembre 2008
Oman	17 mars 2008	6 janvier 2009
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Ouzbékistan	27 février 2009	
Pakistan	25 septembre 2008	5 juillet 2011
Palaos	20 septembre 2011	11 juin 2013
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 juin 2011	26 septembre 2013
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pays-Bas	30 mars 2007	
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Philippines	25 septembre 2007	15 avril 2008
Pologne	30 mars 2007	25 septembre 2012
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	13 mai 2008
République arabe syrienne	30 mars 2007	10 juillet 2009
République centrafricaine	9 mai 2007	

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification or accession</i>
République de Corée	30 mars 2007	11 décembre 2008
République démocratique populaire lao	15 janvier 2008	25 septembre 2009
République de Moldova	30 mars 2007	21 septembre 2010
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République populaire démocratique de Corée	3 juillet 2013	
République tchèque	30 mars 2007	28 septembre 2009
République-Unie de Tanzanie	30 mars 2007	10 novembre 2009
Roumanie	26 septembre 2007	31 janvier 2011
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30 mars 2007	8 juin 2009
Rwanda		15 décembre 2008*
Sainte-Lucie	22 septembre 2011	
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Saint-Vincent-et-les Grenadines		29 octobre 2010*
Sénégal	25 avril 2007	7 septembre 2010
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	2 octobre 2009
Sierra Leone	30 mars 2007	4 octobre 2010
Singapour	30 novembre 2012	18 juillet 2013
Slovaquie	26 septembre 2007	26 mai 2010
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan	30 mars 2007	24 avril 2009
Sri Lanka	30 mars 2007	
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Suisse		15 avril 2014*
Suriname	30 mars 2007	
Swaziland	25 septembre 2007	24 septembre 2012
Tchad	26 septembre 2012	
Thaïlande	30 mars 2007	29 juillet 2008
Togo	23 septembre 2008	1 <sup>er</sup> mars 2011
Tonga	15 novembre 2007	
Trinité-et-Tobago	27 septembre 2007	
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turquie	30 mars 2007	28 septembre 2009
Turkménistan		4 septembre 2008*
Tuvalu		18 décembre 2013*

---

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification or accession</i>
Ukraine	24 septembre 2008	4 février 2010
Union européenne	30 mars 2007	23 décembre 2010
Uruguay	3 avril 2007	11 février 2009
Vanuatu	17 mai 2007	23 octobre 2008
Venezuela (République bolivarienne du)		24 septembre 2013*
Viet Nam	22 octobre 2007	
Yémen	30 mars 2007	26 mars 2009
Zambie	9 mai 2008	1 <sup>er</sup> février 2010
Zimbabwe		23 septembre 2013*

---

\* Adhésion.

## B. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification ou adhésion</i>
Afghanistan		18 septembre 2012*
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Algérie	30 mars 2007	
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	11 mars 2014
Angola		19 mai 2014*
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008*
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	
Australie		21 août 2009*
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bangladesh		12 mai 2008*
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Bénin	8 février 2008	5 juillet 2012
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	12 mars 2010
Brésil	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> août 2008
Bulgarie	18 décembre 2008	
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	22 mai 2014
Cambodge	1 <sup>er</sup> octobre 2007	
Cameroun	1 <sup>er</sup> octobre 2008	
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008
Chypre	30 mars 2007	27 juin 2011
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
Djibouti		18 juin 2012*
Dominique		1 <sup>er</sup> octobre 2012*
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007



<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification ou adhésion</i>
Émirats arabes unis	12 février 2008	
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Estonie		30 mai 2012*
Ex-République yougoslave de Macédoine	29 juillet 2009	29 décembre 2011
Fidji	2 juin 2010	
Finlande	30 mars 2007	
France	23 septembre 2008	18 février 2010
Gabon	25 septembre 2007	26 juin 2014
Géorgie	10 juillet 2009	
Ghana	30 mars 2007	31 juillet 2012
Grèce	27 septembre 2010	31 mai 2012
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	31 août 2007	8 février 2008
Guinée-Bissau	24 septembre 2013	
Haïti		23 juillet 2009*
Honduras	23 août 2007	16 août 2010
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009*
Îles Salomon	24 septembre 2009	
Islande	30 mars 2007	
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamaïque	30 mars 2007	
Jordanie	30 mars 2007	
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Lettonie	22 janvier 2010	31 août 2010
Liban	14 juin 2007	
Libéria	30 mars 2007	
Lituanie	30 mars 2007	18 août 2010
Luxembourg	30 mars 2007	26 septembre 2011
Madagascar	25 septembre 2007	
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	10 octobre 2012
Maroc		8 avril 2009*
Maurice	25 septembre 2007	

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification ou adhésion</i>
Mauritanie		3 avril 2012*
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Mongolie		13 mai 2009*
Monténégro	27 septembre 2007	2 novembre 2009
Mozambique		30 janvier 2012*
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Népal	3 janvier 2008	7 mai 2010
Nicaragua	21 octobre 2008	2 février 2010
Niger	2 août 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	24 septembre 2010
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Palaos		11 juin 2013*
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	
République arabe syrienne		10 juillet 2009*
République centrafricaine	9 mai 2007	
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République tchèque	30 mars 2007	
République-Unie de Tanzanie	29 septembre 2008	10 novembre 2009
Roumanie	25 septembre 2008	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26 février 2009	7 août 2009
Rwanda		15 décembre 2008*
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Saint-Vincent-et-les Grenadines		29 octobre 2010*
Sénégal	25 avril 2007	
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	
Sierra Leone	30 mars 2007	
Slovaquie	26 septembre 2007	26 mai 2010
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan		24 avril 2009*

---

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification ou adhésion</i>
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Swaziland	25 septembre 2007	24 septembre 2012
Tchad	26 septembre 2012	
Togo	23 septembre 2008	1 <sup>er</sup> mars 2011
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turkménistan		10 novembre 2010*
Turquie	28 septembre 2009	
Ukraine	24 septembre 2008	4 février 2010
Uruguay		28 octobre 2011*
Venezuela (République bolivarienne du)		24 septembre 2013*
Yémen	11 avril 2007	26 mars 2009
Zambie	29 septembre 2008	
Zimbabwe		23 septembre 2013*

---

\* Adhésion.